

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Monsieur Mathieu Moreau ;
Madame Sylvie Liénard ;
Monsieur Eric Saenz ;
Monsieur Cédric Soltani ;
Madame Valérie Bernot.

Suppléants : Monsieur Samir Bouguern ;
Madame Audrey Javeley ;
Monsieur Xavier Rigolot ;
Madame Johanna Syda.

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Samia Sid ;
Monsieur Kamel Boudjhalat.

Suppléants : Madame Soraya Sid ;
Madame Mélanie De Brito.

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire : Monsieur El Hadji Fall.

Suppléant : Monsieur Arnaud Grangier.

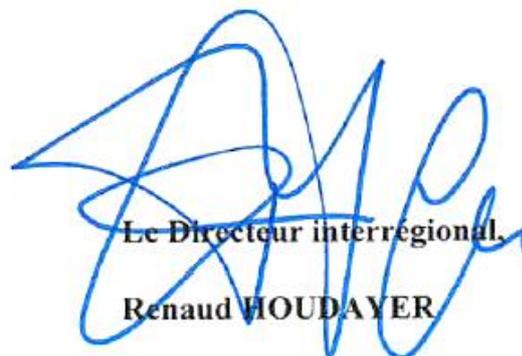
Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 mars 2024


Le Directeur interrégional,
Renaud HOUDAYER